



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
Educating Cities
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
Villes Éducatrices
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE
Ciudades Educadoras

Bourses à l'inscription au XVI^e Congrès International des Villes Éducatrices (Andong, 25-28 octobre 2022)

Quel est l'objectif de la concession de ces bourses?

- Faciliter une plus forte participation au XVI^e Congrès de l'AIVE des villes ayant mis en œuvre des initiatives réussies, mais ayant des difficultés financières rendant difficile leur participation à celui-ci.
- Mettre en valeur le travail des villes membres.
- Contribuer à la réflexion sur des enjeux communs moyennant l'échange d'expériences entre villes.

En quoi consistent ces bourses?

Il s'agit du paiement de cotisations de l'inscription au XVI^e Congrès.

Quel sera le nombre de bourses concédées?

Un maximum de 50 bourses seront concédées.

Quelles sont les villes qui pourront opter à une bourse ? Quelles sont les conditions ?

- Exclusivement les villes avec expériences sélectionnées pour être présentées lors du Congrès.
- Pour demander une bourse le projet devra être présenté par un gouvernement local ou une entité de la société civile, dans ce dernier cas l'initiative doit compter avec la reconnaissance du gouvernement local.
- Il ne sera concédé qu'une seule bourse par ville.
- Cette ville devra être à jour du paiement de ses cotisations à l'AIVE (à l'exception de celle de l'année 2022).
- Formulation de la demande par le représentant politique de la ville intéressée (moyennant le formulaire ci-joint).
- Les villes du Comité Exécutif de l'AIVE ne pourront pas opter à cette bourse.

Selon quels critères seront-elles sélectionnées ?

- En fonction du degré d'activité et de participation de la ville à l'Association.
- Priorité donnée aux expériences transversales et qui encourageront la participation citoyenne.
- Appréciation de la possibilité que l'expérience puisse être transférée à d'autres villes.
- Priorité donnée aux expériences innovatrices.

Procédure /calendrier:

- 1- Les Villes intéressées devront envoyer leur demande de bourse au Secrétariat moyennant le formulaire ci-joint. **Jusqu'à au 17 juin.**
- 2- Evaluation des candidatures sur la base des conditions annoncées par le Secrétariat.
- 3- Communication aux villes candidates et envoi d'informations sur le processus de régularisation de l'inscription. **4 juillet**
- 4- Formalisation de l'inscription par les villes ayant reçu une bourse. **Jusqu'à au 15 juillet.**



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
Educating Cities
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
Villes Éducatrices
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE
Ciudades Educadoras

Annexe 1.

Formulaire de demande de bourse à l'inscription au XVI Congrès de l'AIVE

M/Mme _____ (nom de famille et prénom du Maire ou de l'Adjoint au Maire qui la demande) déclare l'intérêt de la Ville de _____ pour participer au prochain Congrès International des Villes Éducatrices, qui aura lieu à Andong (République du Corée) du 25 au 28 octobre 2022, et demande de participer au programme de bourses de l'AIVE (exemption du paiement des frais d'inscription au Congrès).

Signature
(Du Maire ou Adjoint au Maire)

Nous vous prions de renvoyer ce formulaire à:
Association Internationale des Villes Educatrices (AIVE)
E-mail: edcities@bcn.cat